news.belgium

23 oct 2002 -17:00

Appartient à Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 23 octobre 2002.

Exécution de la loi programme

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 24 de la loi programme (*).

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 24 de la loi programme (*).

Le projet vise le remboursement, par le système de répartition de la gestion globale au régime de capitalisation des charges d'indexation, des rentes prises en charge par ce régime en 1996 et 1997. Les montants ainsi remboursés seront affectés à le reconstitution des réserves mathématiques du régime de capitalisation et à la garantie de son équilibre actuariel.(*) du 30 décembre 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

